



DEMANDE ATTESTATION DE DOMICILE / DÉPART (PRÉCISER À L'ENDROIT PRÉVU)

Demande au guichet

- ✓ Se présenter personnellement au guichet avec une pièce d'identité valable (passeport ou carte d'identité).
- ✓ L'attestation est établie individuellement et est à retirer à l'administration communale pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.
- ✓ Un émoluments de Fr. 15.- est perçu par attestation (espèces, cartes bancaires ou twint).

Demande par courrier électronique

- ✓ La demande complétée et signée est à envoyer à l'adresse ch@hautemorges.ch
- ✓ Une copie d'une pièce d'identité valable doit être jointe à la demande (passeport ou carte d'identité)
- ✓ L'émoluments de Fr. 15.- par attestation est à payer sur le compte de la commune de Hautemorges IBAN CH37 8080 8005 0874 7357 7
- ✓ Dès réception du montant dû, l'attestation est à envoyer :
 - par courrier postal à l'adresse d'envoi indiquée ci-dessous
 - à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous (écrire lisiblement)

Identité du requérant

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse, rue, n°	
CP, lieu	
Portable	E-mail

Adresse d'envoi du document

Nom	
Prénom	
Adresse, rue, n°	
CP, lieu	

Attestation requise

- Attestation d'établissement (qui indique le domicile principal sur la commune)
- Attestation d'établissement pour légitimer son séjour dans la commune de : _____
- Attestation de séjour (qui indique la résidence secondaire sur la commune)
- Attestation de départ (dès le lendemain de la date effective du départ)
- Attestation d'annonce de départ (max. 30 jours avant le départ effectif)
- Attestation de relevé des séjours (comportant tous les séjours effectués sur la commune)

Motif de la demande

--

Lieu et date :

Signature :